

OBJET : Nouveau cadre de gestion du PSOC et reddition de compte financière

Bonjour chers Membres,

Comme vous le savez, le **Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)** a fait l'objet d'un nouveau cadre de gestion national déposé en décembre dernier.

Il y a peu de changements significatifs pour les organismes de notre région sociosanitaire.

Si les 8 critères de l'ACA s'appliqueront d'ici 3 ans à tous les organismes financés au PSOC, notre cadre régional Centre-du-Québec/Mauricie le prévoyait déjà. En pratique, cela ne devrait donc pas affecter les organismes de notre région, sauf peut-être quelques exceptions. Et même pour les quelques groupes que cela pourrait affecter, il est prévu une période de transition sans conséquence financière.

Le changement peut-être plus significatif est le changement des montants dont vous devez tenir compte pour savoir si vous devez faire un audit financier ou pas.

La norme se lit maintenant ainsi :

Les balises à compter de 2021, sont les suivantes :

- ✚ Pour des **subventions québécoises** de 150 000 \$ et plus, l'organisme doit fournir un audit comptable signé par un membre d'un ordre professionnel comptable reconnu;
- ✚ Pour des **subventions québécoises** de 50 000 \$ à 149 999 \$, un rapport de mission d'examen signé par un membre d'un ordre professionnel comptable reconnu;
- ✚ Pour des **subventions québécoises** de 25 000 \$ à 49 999 \$, une mission de compilation signée par un membre d'un ordre professionnel reconnu;
- ✚ Pour des **subventions québécoises** de moins de 25 000 \$, rien n'exige que le rapport financier soit accompagné d'un rapport de mission de compilation, d'examen ou d'audit.

On doit tenir compte des subventions reçues de tous ministères et organismes publics et parapublics du gouvernement du Québec à la mission ou en entente spécifique ou ponctuelle.

À NOTER :

Le montant à tenir compte pour une mission d'audit est haussé à 150 000 \$ (auparavant 100 000 \$).

Le montant à tenir compte pour une mission d'examen est dans la fourchette de 50 000 \$ à 149 999 \$ (auparavant 25 000 \$ à 99 999 \$).

Nouvel élément au Cadre, pour un montant entre 25 000 \$ et 49 999 \$, vous devez obtenir une mission de compilation.

Au-dessous de 25 000 \$, aucun document n'est demandé comme auparavant.

LE BÉMOL :

Si la hausse de 100 000 \$ à 150 000 \$ est en partie un gain pour les organismes communautaires, le Ministère a modifié les sommes dont on doit tenir compte pour déterminer notre obligation.

Auparavant, nous devons tenir compte des sommes reçues du PSOC à la mission seulement.

Maintenant, nous devons compte de toutes contributions reçues du gouvernement du Québec, c'est-à-dire tous ses ministères, organismes publics ou parapublics. Le lien suivant vous indique ce que cela vise : <https://www.quebec.ca/ministeres-et-organismes/>

Pour établir votre obligation de reddition, vous devez donc additionner à votre financement du CIUSSS MCQ PSOC à la mission, des sommes comme, par exemple : une entente pour activité spécifique avec le CIUSSS, une subvention salariale d'Emploi Québec, une subvention de n'importe quel Ministère (Justice, Éducation, Sécurité publique, Famille, Affaires municipales et habitation, etc.).

Vous n'avez pas à considérer les sommes venant d'autres gouvernements (Fédéral, municipal), ni des organismes privés (Centraide ou autres fondations), ni vos revenus autonomes (cotisations, vente de biens ou services, etc.).

En pratique :

L'organisme ABC a les revenus suivants :

PSCO Mission	110 000 \$
Emploi Québec	15 000 \$
Centraide	10 000 \$
Campagnes de financement	300 000\$
Cotisations	<u>1 500 \$</u>

Total Québec (ministères et organismes) : 125 000 \$ **Obligation de faire une mission d'examen.**

L'organisme DEF a les revenus suivants :

PSCO Mission	140 000 \$
CIUSSS (entente de services)	15 000 \$
Ministère de la Justice	10 000 \$
Centraide	5 000 \$
Campagnes de financement	10 000\$
Cotisations	<u>1 000 \$</u>

Total Québec (ministères et organismes) : 155 000 \$ **Obligation de faire une mission d'audit.**

Donc, on se rappelle que l'on doit tenir compte des sommes provenant du gouvernement du Québec (ministères et organismes publics et parapublics). Vous avez un doute, allez voir sur: <https://www.quebec.ca/ministeres-et-organismes/>.

Vous avez encore un doute, contactez-nous à la TROC.

Virginie Rainville communication@troccqm.org
Bianca Thibault-Lachance politique@troccqm.org
Sylvain St-Onge direction@troccqm.org

L'équipe de la TROC
TROC Centre-du-Québec et Mauricie
1060, rue St-François-Xavier, bureau 300
Trois-Rivières (Québec) G9A 1R8

Téléphone bureau : 819-371-5957
Courriel : direction@troccqm.org

TROC CQM

Table régionale des organismes communautaires
en santé et services sociaux Centre-du-Québec / Mauricie

